



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 14 MARS 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 14 mars 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Éric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2018-03-38

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 14 mars 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-39

#### OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-03-40

#### OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le retrait des points 7.6, 7.12 et 10.1, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 5.1 **RÉSOLUTION** – Demandes d'émission de certificats de conformité



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- i. Ville de Blainville : #1418-114 et #1423-18
  - ii. Ville de Bois-des-Filion : #7000, #7100, #7200, #7300, #7400, #7500, #7600 et #7700
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
    - 6.1 **Résolution** – Mesure de soutien au travail autonome – Renouvellement 2018-2019
    - 6.2 **Résolution** – Demande de subvention – Woodstock & Cie – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE)
  7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
    - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 14 mars 2018
    - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 8 février au 14 mars 2018
    - 7.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – mois de février 2018
    - 7.4. **Résolution** – Adoption du Règlement 18-01 – Rémunération du préfet, préfet suppléant et des autres membres du conseil de la MRC
    - 7.5. **Résolution** – Politique de soutien aux organismes caritatifs
    - 7.6. **Résolution** – Projet de valorisation du français par la culture – annulation de l'entente MCCQ/MRC
    - 7.7. **Résolution** – Nomination au Comité consultatif agricole
    - 7.8. **Dépôt** – Compte-rendu – CCA du 26 janvier 2018
    - 7.9. **Résolution** – Renouvellement d'assurances – Octroi de contrats à la Firme BFL Canada (Regroupement des villes, régies inter municipales et MRC) pour Assurances biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles / Assurance responsabilité municipale – Renouvellement de l'entente de Regroupement
    - 7.10. **Résolution** – Forum régional de la mobilité durable et le transport collectif – contribution financière
    - 7.11. **Résolution** – Conseillère de la MRC en matière de transport collectif et de mobilité durable – Octroi de mandat à Nicole Houle
    - 7.12. **Résolution** – Ressources humaines – Poste de coordonnateur d'aménagement du territoire et de l'environnement (CATE) - Embauche
    - 7.13. **Résolution** – Octroi de mandat à Tourisme des Basses-Laurentides – Création et promotion du circuit agroalimentaire dans la MRC
    - 7.14. **Résolution** – La MRC décrète le mois d'avril : Le mois de la Jonquille
  8. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
    - 8.1 **Résolution** – Octroi de mandat à Origin Senc inc. – Suivi et accompagnement – mise en œuvre du SCR
  9. GOUVERNANCE - MRC
  10. DEMANDE D'APPUI
    - 10.1 **Résolution** – Appui à Saint-Jérôme – Prolongement de l'autoroute 13 – Demande au Gouvernement du Québec
  11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-41

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-42

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 7 février 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de  
Blainville et de Bois-des-Filion

**ATTENDU QUE** les municipalités de Blainville et de Bois-des-Filion ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-114, #1423-18 et Bois-des-Filion : #7000, #7100, #7200, #7300, #7400, #7500, #7600 et #7700 pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements et résolutions sont les suivants :

**Blainville  
#1418-114**

**ZONAGE:** Règlement modifiant le Règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Permettre**, à l'intérieur de la zone C-160, l'installation d'un aménagement extérieur pour la consommation de nourriture ou de boisson pour les usages du groupe Commerce (C).
- **Modifier** à l'Annexe B, au tableau des spécifications applicables à la zone C-160, par le retrait de l'expression « de la classe 3 » à la disposition spéciale applicable à l'« Aménagement extérieur pour la consommation de nourriture ou de boisson ».

**Blainville  
#1423-18**

**PIIA:** Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin de :

- **Assujettir** la zone C-596 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.
- **Modifier** son chapitre 3 Objectifs et critères applicables aux zones du groupe Commerce (C) de la par l'ajout, à la suite de la section 18 zone C-358 de la section 18.1 zone C-596.

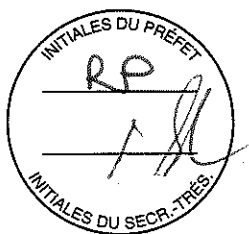
**Bois-des-Filion  
#7000**

**Plan d'urbanisme :** Le présent règlement porte le titre de « Règlement sur le plan d'urbanisme » et le numéro 7000. Il abroge le règlement numéro 6000, intitulé « Règlement adoptant le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Bois-des-Filion » tel que modifié par tous ses amendements, ainsi que toute disposition inconciliable d'un autre règlement :

- **Adopter** un nouveau règlement sur le Plan d'urbanisme.

**Bois-des-Filion  
#7100**

**Permis et certificats :** Règlement remplaçant le règlement n° 6100 « Règlement sur les permis et certificats », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Bois-des-Filion #7200

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement sur les permis et les certificats ».

**Zonage** : Règlement remplaçant le règlement n° 6200 « Règlement de zonage », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement de zonage ».

### Bois-des-Filion #7300

**Lotissement** : Règlement remplaçant le règlement n° 6300 « Règlement de lotissement », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement de lotissement ».

### Bois-des-Filion #7400

**Construction** : Règlement remplaçant le règlement n° 6400 « Règlement de construction », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement de construction ».

### Bois-des-Filion #7500

**Urbanisme** : Règlement remplaçant le règlement n° 6500 « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme ».

### Bois-des-Filion #7600

**Dérogations mineures** : Règlement remplaçant le règlement n° 6600 « Règlement sur les dérogations mineures », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement sur les dérogations mineures ».

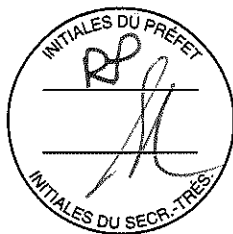
### Bois-des-Filion #7700

**PIIA** : Règlement remplaçant le règlement n° 6700 « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », tel que modifié par tous ses amendements ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement en vigueur afin de :

- **Adopter** un nouveau règlement intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Il est proposé par  
appuyé par

Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et de Bois-des-Filion soit les règlements : Blainville : #1418-114 et #1423-18 et Bois-des-Filion : #7000, #7100, #7200, #7300, #7400, #7500, #7600 et #7700, soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-43

**OBJET : Mesure de soutien au travail autonome – Renouvellement 2018-2019**

**ATTENDU** la mesure de soutien au travail autonome (STA) liant la MRC de Thérèse-De Blainville, le Centre Local d'emploi Thérèse-De Blainville et Mirabel;

**ATTENDU** les orientations de la MRC en matière de développement et promotion des différentes mesures de développement économique et entrepreneurial, dont le soutien au travail autonome;

**ATTENDU** les résultats réconfortants de la mesure STA 2017-2018, les besoins futurs grandissants et la recommandation favorable de la direction générale de la MRC;

Il est proposé par      Monsieur Éric Westram  
   Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par                Madame Marlene Cordato  
   Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une nouvelle entente relative à la mesure STA 2018-2019 avec le Centre Local d'emploi Thérèse-De Blainville et Mirabel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-44

**OBJET : Subvention – Fonds Démarrage Entreprise – Woodstock & Cie**

**ATTENDU** le Fonds de développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'exercice 2017-2018 et ses priorités d'intervention en matière de développement économique incluant l'économie sociale;

**ATTENDU** les explications fournies à la direction générale et aux membres du conseil de la MRC au sujet de l'entreprise, sa vocation et la pertinence du fonds de démarrage d'entreprise dans la réalisation de ses objectifs;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de la direction de développement économique pour l'année 2018;

Il est proposé par      Madame Marlene Cordato  
   Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par                Monsieur Éric Westram  
   Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à Woodstock & Cie dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise 2017-2018 dont la source est le FDT 2017-2018;



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

**QU'**une convention standard auquel l'entreprise devra se soumettre doit être préparée et cosignée par Woodstock & Cie et la MRC de Thérèse-De Blainville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-45

**OBJET :** Dépôt de la liste de la correspondance au 14 mars 2018

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 14 mars 2018» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2018-03-46

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 8 février au 14 mars 2018

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 8 février au 14 mars 2018 inclusivement, répartis comme suit : 48 004,52 \$ payés et 123 264,46 \$ à payer pour un grand total de 171 268,98 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-47

**OBJET :** Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de février 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, son rapport d'activités pour le mois de février 2018.

2018-03-48

**OBJET:** Adoption du Règlement 18-01 – Rémunération du préfet, préfet suppléant et des autres membres du conseil de la MRC

**ATTENDU QUE** la rémunération actuelle des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville est fixée par le Règlement numéro 03-01 adopté le 28 octobre 2003 conformément aux dispositions de l'article 2 et les suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 07-01 adopté le 15 mars 2007 modifie le Règlement 03-01 afin de remplacer l'article 8 du Règlement 03-01 portant sur la clause d'indexation annuelle;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 10-01 adopté le 31 mars 2010 modifie le Règlement 07-01 afin de fixer la rémunération de base du préfet et des autres membres du conseil de la MRC;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 14-01 adopté le 5 février 2014 modifie le Règlement 10-01 afin de fixer la rémunération de base du préfet et des autres membres du conseil de la MRC;

**ATTENDU QUE**, de l'avis du conseil, il y a lieu de remplacer lesdits Règlements relatifs à la rémunération des élus afin de les rendre plus conformes aux réalités contemporaines;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les MRC ont connu ces dernières années un accroissement de leurs champs de compétence et qu'il en découle une augmentation des dossiers à traiter par le conseil, ainsi qu'un exercice de représentation plus accru de ses membres;

**ATTENDU** la restructuration organisationnelle et les nouveaux mécanismes de gouvernance de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE**, de l'avis du conseil, il y a lieu d'ajuster la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des membres de la MRC de Thérèse-De Blainville afin de prendre en compte leur implication, de plus en plus croissante, suite aux nouvelles réalités de la MRC;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et un projet de règlement 18-01 ont dûment été donnés par madame Marlene Cordato, mairesse de Ville de Boisbriand, lors de la séance du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville tenue le 31 janvier 2018 ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC entend se prévaloir des nouvelles dispositions de projet de loi numéro 122 sanctionné le 16 juin 2017;

**ATTENDU QUE** le ministre des Finances du Canada a annoncé dans son budget du 22 mars 2017 que les élus municipaux devront inclure dans leurs revenus l'allocation de dépenses en 2019;

Il est proposé par      Monsieur Guy Charbonneau  
   Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par                Monsieur Éric Westram  
   Maire de Ville de Rosemère

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ**, par règlement du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et il est, par le Règlement portant le numéro 18-01, décrété ce qui suit :

**Article 1: PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent du Projet de Règlement.

**Article 2: REMPLACEMENT**

Le présent Règlement remplace le Règlement 03-01, adopté le 28 octobre 2003, le Règlement 07-01 adopté le 15 mars 2007, le Règlement 10-01 adopté le 31 mars 2010 et le Règlement 14-01 adopté le 5 février 2014.

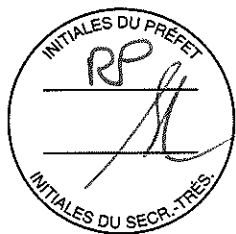
**Article 3: LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le présent Règlement a pour objet de fixer la rémunération du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil pour l'exercice financier 2018 et les exercices financiers subséquents conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

**Article 4: RÉMUNÉRATION FIXÉE PAR LA MRC**

Le présent Règlement fixe la rémunération de base du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil de la MRC. Cette rémunération comprend une rémunération de base et une rémunération additionnelle.

La rémunération est fixée sur une base mensuelle.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Article 5: RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base est fixée comme suit:

Poste	Rémunération mensuelle de base	Allocation de présence à une séance	Allocation de présence à un comité de la MRC
Préfet	2 026 \$	763 \$	100 \$
Préfet suppléant	1 450 \$	563 \$	100 \$
Membre/Maire	800 \$	400 \$	100 \$

### Article 6: ALLOCATION DE DÉPENSES

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil verse à chacun des membres du conseil une allocation de dépenses égale à la moitié de sa rémunération.

Cependant, cette allocation de dépenses ne peut excéder le montant maximum prescrit par la Loi.

### Article 7: INDEXATION

La rémunération est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au montant le plus élevé résultant de l'application des deux méthodes suivantes :

- taux annuel d'augmentation de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice pour l'ensemble du Québec, établi par Statistique Canada, plus 1%;

ou

- 3 %

### Article 8: MODALITÉS DES VERSEMENTS

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la MRC selon les modalités que le conseil fixe par résolution.

### Article 9: FONDS D'ADMINISTRATION

Le conseil approprié à même le fonds d'administration de la MRC les deniers requis pour pourvoir au paiement de la rémunération et de l'allocation de dépenses.

### Article 10: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Règlement 18-01 entre en vigueur conformément à la Loi après son adoption le 14 mars 2018 et pourra rétroagir au 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





N° de résolution  
2018-03-49  
de planification

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Politique de soutien aux organismes caritatifs

**ATTENDU** la volonté du conseil de la MRC de vouloir se doter d'une Politique d'aide et de support aux organismes caritatifs de son territoire dans la perspective de mieux coordonner les demandes;

**ATTENDU** le projet de politique présenté par le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC entérine ladite Politique telle qu'a été proposée et expliquée pour qu'elle devienne la Politique de la MRC de Thérèse-De Blainville d'aide et de support aux organismes caritatifs de son territoire, et ce, pour cinq années à venir (au 31 décembre 2022).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-50

**OBJET :** Projet de valorisation du français par la culture – annulation de l'entente MCCQ/MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-51

**OBJET :** Nomination au Comité consultatif agricole

**ATTENDU** l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui précise la composition du Comité consultatif agricole;

**ATTENDU** la liste ci-après des noms des producteurs agricoles proposés par l'UPA Basses-Laurentides - UPA Outaouais-Laurentides :

- Alain Desjardins, Boisbriand
- Étienne Gauthier, Sainte-Anne-des-Plaines
- Philippe Leguerrier, Blainville
- Denis Leguerrier, Blainville
- Patrick Vinet, Sainte-Anne-des-Plaines
- Vincent Guénette, Sainte-Anne-des-Plaines
- Pierre Chaumont, Sainte-Anne-des-Plaines
- France Majeau, Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville doit choisir quatre noms des huit proposés pour son CCA;

**ATTENDU QUE** madame Catherine Dubeau, citoyenne de la Ville de Boisbriand, manifeste son intérêt de s'impliquer au niveau du CCA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC accepte :

- Monsieur Alain Desjardins, Boisbriand
- Monsieur Denis Leguerrier, Blainville
- Monsieur Pierre Chaumont, Sainte-Anne-des-Plaines
- Madame France Majeau, Sainte-Anne-des-Plaines

à titre de membres du comité CCA

**QUE** le directeur général de la MRC communique les noms des producteurs agricoles acceptés à monsieur Luc Fuoco, agent en vie syndicale/UPA Basses-Laurentides – UPA Outaouais –Laurentides.

**QUE** le conseil de la MRC accepte la nomination de madame Catherine Dubeau, citoyenne de Boisbriand, à titre de membre du CCA;

**QUE** cette nomination demeure en vigueur du 14 mars 2018 au 29 novembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-52

**OBJET :** Dépôt du compte-rendu – CCA du 26 janvier 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte-rendu du CCA du 26 janvier 2018.

2018-03-53

**OBJET :** **Renouvellement d'assurances – Octroi de contrats à la Firme BFL Canada (Regroupement des villes, régies inter municipales et MRC) pour Assurances biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles / Assurance responsabilité municipale – Renouvellement de l'entente de Regroupement**

**ATTENDU** l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2018;

**ATTENDU** les recommandations formulées par la firme de consultants *Fidema Groupe conseils* en date du 22 février 2018 quant au renouvellement du contrat d'assurances avec BFL Canada;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**D'OCTROYER** le contrat pour les assurances biens, responsabilité civile et responsabilité municipale à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** pour la période du 31 mars 2018 au 31 mars 2019 :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**D'AUTORISER** à cette fin la trésorerie à payer à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** la somme de 2 473 \$ (taxes incluses) représentant le montant de la prime d'assurances de biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobile « *garagiste* », frais d'ingénierie et en option, l'assurance atteinte à l'environnement pour la période du 31 mars 2018 au 31 mars 2019 et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2018.

**D'ACCEPTER** d'octroyer le contrat pour l'assurance responsabilité municipale à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** pour la période du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

**D'AUTORISER** à cet égard, la trésorerie à payer à la firme de courtiers **BFL Canada Inc.** la somme de 1 117 \$ taxes incluses, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale pour la période du 31 mars 2018 au 31 mars 2019 et à imputer cette somme à même le code budgétaire numéro 2134210 du budget de la MRC de 2018;

**D'AUTORISER** le préfet, monsieur Richard Perreault, et le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à procéder à la signature, pour et au nom de la MRC, de l'Entente de Regroupement concernant l'achat en commun d'assurances de dommages et de responsabilité civile par le Regroupement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-54

**OBJET :** Forum régional de la mobilité durable et le transport collectif – contribution financière

**ATTENDU** le Forum régional sur le transport collectif et la mobilité durable organisé conjointement par la Ville de Laval et ses partenaires et qui est prévu le 23 avril 2018;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires estimées (voir tableau annexé à la présente note) pour la tenue de ce genre de forum et la demande de contributions financières formulée par la Ville de Laval envers ses partenaires concernés par les enjeux du forum;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires de la MRC pour 2018 ne prévoient pas cette dépense exceptionnelle;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC d'allouer un montant de 15 000\$ en guise de contribution à l'organisation du Forum régional sur le transport collectif et la mobilité durable organisé conjointement par la Ville de Laval et ses partenaires et qui est prévu le 23 avril 2018;

**QUE** le montant de 15 000\$ soit défalqué à même le FDT 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-55

**OBJET :** Conseillère de la MRC en matière de transport collectif et de mobilité durable – Octroi de mandat à Nicole Houle

**ATTENDU** les enjeux de la planification des transports en commun suite au **Projet de loi no 76**. (2016, Chapitre 8). Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du **transport** collectif dans la région **métropolitaine** de Montréal; adopté le 19 mai 2016 et sanctionné le 20 mai 2016;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) doit émettre ses orientations et ses attentes concernant le plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), et ce, au plus tard, le 14 mars 2018;

**ATTENDU QUE** les cinq secteurs qui composent la CMM sont invités à émettre leurs orientations et ses attentes concernant le plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

**ATTENDU QUE** la volonté de la MRC de Thérèse-De Blainville de se faire accompagner par une ressource connaissant très bien la réalité et les différents enjeux relatifs aux transports collectifs;

**ATTENDU** l'offre de services de madame Nicole Houle établie sur la base d'une banque d'heures forfaitaires soit 12 000\$ en 2018 et à 100\$/heure;

**ATTENDU** la recommandation favorable du préfet, monsieur Richard Perreault et de madame Marlene Cordato, déléguée de la MRC auprès de la CMM, de recourir aux services de madame Nicole Houle dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires de la MRC pour 2018 ne prévoient pas cette action;

Il est proposé par     Madame Marlene Cordato  
                                  Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par             Madame Sylvie Surprenant  
                                  Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à madame Nicole Houle afin qu'elle accompagne la MRC dans ses démarches de réflexions et planifications autour des enjeux rattachés aux transports collectifs, et ce, selon le principe d'une banque d'heures forfaitaires de 12 000 \$ en 2018 à 100\$/heure;

**QUE** le montant alloué pour cette action soit défalqué à même le FDT 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-56

**OBJET :**             Ressources humaines – Poste de coordonnateur d'aménagement du territoire et de l'environnement (CATE) – Embauche

Ce point est reporté à l'assemblée du 18 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-57

**OBJET :**             Octroi de mandat à Tourisme des Basses-Laurentides – Création et promotion du circuit agroalimentaire dans la MRC

**ATTENDU** la mise en œuvre des actions du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** la création d'un répertoire et d'un circuit des entreprises bioalimentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville fait partie des recommandations du rapport de caractérisation des entreprises bioalimentaires déposé et présenté lors de la séance du mois de février 2018 aux membres du conseil de la MRC;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Forum d'idées du 6 février 2018, la communauté des affaires de la MRC de Thérèse-De Blainville a manifesté le désir qu'il y ait des actions concertées dans le territoire en misant sur ses attraits, dont l'agrotourisme;

**ATTENDU** l'offre de services du Tourisme des Basses-Laurentides estimée à 13 000 \$ plus taxes pour a) La création d'un répertoire et d'un circuit touristique des entreprises "agro" format papier et web b) Promotion et diffusion du répertoire et du circuit, format papier et web c) Activité de lancement officiel du répertoire et du circuit, activité de réseautage pour les entreprises qui se retrouvent sur le répertoire et le circuit;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de la direction de développement économique et entrepreneuriat et que les coûts de ce mandat sont déjà prévus dans son budget de 2018;

Il est proposé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à Tourisme des Basses-Laurentides pour la création et promotion d'un répertoire et circuit agroalimentaire de la MRC de Thérèse-De Blainville pour le montant total de 13 000 \$ plus taxes;

**QU'**une entente d'offre de services incluant la présente résolution soit signée par les parties prenantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-58

**OBJET :** La MRC décrète le mois d'avril : le Mois de la jonquille

**ATTENDU QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec depuis 2000 et que la Société canadienne du cancer prévoit qu'au Québec, le nombre de nouveaux cas bondira d'au moins 35 % au cours des 15 prochaines années;

**ATTENDU QUE** malgré cette hausse, le taux de mortalité liée au cancer est à la baisse depuis l'an 2000 grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accorde son appui à la Société canadienne du cancer (SCC) en décrétant le mois d'avril le « Mois de la jonquille »;

**QUE** le conseil de la MRC invite ses villes constituantes et également les citoyens à poser un geste spécial pendant le Mois de la jonquille pour tous les citoyennes et citoyens atteints d'une forme de cette maladie en se procurant des jonquilles fraîches, en portant l'épinglette ou en contribuant d'une manière ou d'une autre à la lutte contre cette maladie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2018-03-59

**OBJET :** Octroi de mandat à Origin Senc inc. – Suivi et accompagnement – mise en œuvre du SCR

**ATTENDU** l'entente de services conclut entre la MRC de Thérèse-De Blainville et la CAUCA en matière de répartition des appels incendies dans le cadre du Schéma de couverture de risques;

**ATTENDU QU'**il est fortement recommandé de procéder à un audit des installations réalisées par CAUCA dans les différents services des incendies de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme ORIGIN SENC établie avec la MRC par résolution numéro 2016-05-111 selon le principe d'une banque d'heures forfaitaires et qu'à ce jour, un solde de 4 500 \$ restant de ladite offre de services;

**ATTENDU QUE** selon la nouvelle offre de services de la firme ORIGIN SENC relative au coût de réalisation d'un audit des installations de CAUCA dans les services incendies, est estimé à 9 000 \$;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de sécurité incendie d'octroyer le mandat à monsieur Denis Aubé de la firme ORIGIN SENC ;

**ATTENDU QUE** le montant de 5 000\$ n'a pas été envisagé dans les prévisions budgétaires de 2018;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil autorise le directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville d'octroyer le mandat à monsieur Denis Aubé de la firme ORIGIN SENC afin qu'il réalise un audit des installations technologiques placées par CAUCA dans les différents services incendies des villes concernées et constituantes;

**QUE** le montant de 5 000 \$ plus taxes prévu pour cette opération soit défalqué à même le FDT 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-03-60

**OBJET :** Appui à Saint-Jérôme – Prolongement de l'autoroute 13 – Demande au Gouvernement du Québec

Ce point est reporté à une date ultérieure.

2018-03-61

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

DE lever la présente réunion à 17 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Perreault, Préfet

14 mars 2018

■ Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-03-38 à 2018-03-61 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 14 mars 2018.

Émis le 14 mars 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

■ Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier